



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

résistants

Question écrite n° 6590

## Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à M. le Premier ministre si, en ces temps où la mémoire collective des Français est sollicitée, il n'envisage pas d'honorer comme il convient celles et ceux, notamment parlementaires, qui, le 21 juin 1940, refusant la capitulation, prirent place à bord du navire Massilia pour rejoindre l'Afrique du Nord. Il s'agit, comme vient de le remarquer, de nouveau, la présidente de l'institut Pierre-Mendès-France, du « premier acte de résistance qui devrait être honoré comme tel ». Il lui demande si, effectivement, il envisage d'honorer celles et ceux qui, quelques jours après l'appel du 18 juin, refusaient la capitulation et voulaient montrer que la représentation nationale assurait, « en dehors de la métropole, la légitimité de la République et la poursuite de la lutte contre l'ennemi ».

## Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de Monsieur le Premier ministre sur le devoir de mémoire de la nation à l'égard de celles et ceux, qui le 21 juin 1940, prirent place à bord du Massilia, pour rejoindre l'Afrique-du-Nord. Le courage de ceux qui choisirent de résister, leur lucidité, la clairvoyance dont ils ont fait preuve en refusant de participer au Gouvernement qui allait se mettre en place quelques jours plus tard honore la France. A l'instar des parlementaires qui allaient refuser le 10 juillet 1940 de donner les pleins pouvoirs au maréchal Pétain, celles et ceux qui embarquèrent à bord du Massilia, dès le 21 juin, incarnent les valeurs fondatrices de la République : Liberté, Egalité, Fraternité. Monsieur le Premier ministre est extrêmement attentif à ce que ce devoir de mémoire soit respecté. Ainsi, dès le 10 juillet 1997, Jean-Pierre Masseret, secrétaire d'Etat aux anciens combattants, rendait un hommage solennel, au nom du Gouvernement, aux 80 parlementaires qui prirent la défense de la démocratie menacée, bafouée. Au-delà de ces gestes symboliques, le Gouvernement entend également traduire par des actes la reconnaissance du pays envers toutes les femmes et hommes qui, parfois au prix de leur vie, ont combattu pour défendre les valeurs de la République. Ainsi, la loi de finances 1998 traduit cette préoccupation : quarante millions supplémentaires ont été débloqués afin de permettre aux anciens combattants d'Afrique du Nord, qui sont au chômage et qui ont cotisé 40 ans, de bénéficier d'un dispositif équivalent à celui de la retraite anticipée. Cette décision vient renforcer le choix budgétaire qu'avait effectué le Gouvernement de limiter la baisse des crédits affectés au secrétariat d'Etat aux anciens combattants à 3,5 %, alors même que le nombre d'ayants droit diminue année après année. Il faut rappeler que le budget 1997 avait été marqué par une diminution beaucoup plus forte de 5,19 %.

## Données clés

**Auteur :** [M. Léonce Deprez](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6590

**Rubrique :** Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé :** Premier Ministre

**Ministère attributaire :** Premier Ministre

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 novembre 1997, page 4117

**Réponse publiée le :** 2 mars 1998, page 1169